

Les baliseurs ouvrent la voie pour les randonneurs

Marigné-Lailly — Le chemin de grande randonnée 36, qui relie la Manche à la mer Méditerranée, traverse la Sarthe sur 205 km. Les baliseurs sont chargés d'assurer son entretien.

Le sentier de grande randonnée 36 (GR 36) relie la Manche à la mer Méditerranée, dans les Pyrénées-Orientales. Sur ces 710 km, 205 passent en Sarthe, avec une traversée de la forêt de Bercé. C'est justement ce tronçon de 19 km que deux baliseurs du comité départemental de la randonnée pédestre de la Sarthe, Henri Guérineau et Alain Frin, sont chargés d'entretenir. « **Trois fois par an, nous contrôlons le bon état général du sentier. Au printemps, c'est l'inspection la plus importante** », indique le duo. Le comité départemental compte 65 baliseurs. Michel Laurent, responsable de la commission sentier, attribue ces tronçons, de 10 à 20 km chacun, qu'il faut contrôler dans les deux sens.

Toujours en duo

Le rôle des baliseurs consiste à assurer la pérennité du GR36. Ils vérifient son entretien en assurant le petit débroussaillage. Les baliseurs doivent informer d'endroits sensibles et repérer les détériorations éventuelles. Grattoir, gabarits de fléchage, peinture et autres outillages dans leurs besaces, Henri Guérineau et Alain Frin s'assurent que le balisage est en bon état et visible. Il doit permettre à chaque randonneur de se repérer avec un marquage propre et respectant la charte officielle de la fédération (marques blanc et rouge dans les deux sens de progression). Henri Guérineau et Alain Frin disposent d'une carte officielle de la fédération et d'une lettre de mission, pour justifier leur présence. « **Nous travaillons toujours en duo pour un meilleur visionnage du balisage, ainsi que par mesure de sécurité, assurent ces deux amoureux de la nature et de la randonnée pédestre. Avec les usagers, les riverains et propriétaires, nous entretenons une bonne communication. Tout fonctionne dans la bonne humeur.** » Leur rôle ne s'arrête pas là. « **Nous pouvons être amenés à améliorer le réseau.** » Chaque modification possible est étudiée par la commission sentier, avec un critère, « **rendre encore plus sûr les chemins de grande randonnée pour leurs utilisateurs** ».

